



## Les brasseries indépendantes au bord du gouffre en appellent au gouvernement

*1 brasserie sur 10 envisage une fermeture en 2024... alors que nous crions à l'aide depuis bientôt un an, le gouvernement français reste muet face à la crise majeure qui touche les brasseries artisanales et indépendantes de France et d'Outremer.*

*Une enveloppe de 230 millions d'euros vient d'être allouée aux vignerons indépendants et toujours rien pour les brasseries artisanales !*

*Cette situation ne peut plus durer : nos entreprises indépendantes et artisanales ferment les unes après les autres.*

### ►► **Nous demandons une aide exceptionnelle de 20 millions d'€ pour soutenir la trésorerie de nos brasseries indépendantes**

2 brasseries sur 3 connaissent de graves problèmes de trésorerie dus à la baisse de consommation des ménages et aux augmentations de tarifs de l'énergie, des matières premières agricoles, de tous les emballages et principalement des bouteilles en verre.

### ►► **Nous voulons payer les mêmes droits d'accises sur l'alcool que les viticulteurs**

Les brasseries indépendantes payent 5 à 10 fois plus de droits d'accises que le vin, alors que nos bières gastronomiques font parties des boissons les moins alcoolisées.

Une bouteille de vin à 13% alc. est taxée à 3 centimes d'€, une bouteille de bière artisanale à 6% alc. est taxée à 18 centimes d'€... cherchez l'erreur.

Alléger la fiscalité sur les bières artisanales redonnera du souffle à nos TPE, et leur redonnera un peu de marge.

### ►► **Nous demandons une dispense de vente au même titre que les viticulteurs**

Pourquoi les viticulteurs ont-ils le droit de vendre du vin sur leur lieu de production sans licence alors qu'elle est obligatoire pour les brasseries indépendantes qui transforment également 100 % de matière première d'origine agricole.

Cette disposition facile à appliquer est demandée depuis 2018 par le SNBi, et serait totalement indolore pour les finances de l'état. Elle serait un coup de pouce supplémentaire pour relancer l'activité dans le contexte actuel.

## ➤ **Nous demandons une revalorisation de la consigne du fût de bière**

Fixée par un arrêté datant de 2001, la consignation d'un fût est toujours à 30€ alors que ce fût a une valeur actuelle largement supérieure, ce qui occasionne de nombreux vols et des pertes financières conséquentes pour nos brasseries artisanales. Nous demandons la revalorisation de la consigne des fûts à 70€.

***Le SNBi espère que la voix des brasseries artisanales et indépendantes sera cette fois-ci entendue.***

***Les aides demandées sont indispensables à la survie de nos petites structures et des 6500 emplois qu'elles représentent.***

Jean-François Drouin  
Président du SNBi

Contact presse : Sonia Rigal – Déléguée Générale du SNBi  
[sonia.rigal@snbi-france.fr](mailto:sonia.rigal@snbi-france.fr)



**BRASSERIES  
INDÉPENDANTES  
AU BORD  
DU GOUFFRE !**

**NOUS DEMANDONS :**

- Une aide exceptionnelle de trésorerie de 20 millions d'euros
- L'alignement des droits d'accises sur ceux des viticulteurs
- La dispense de licence pour pouvoir faire déguster nos bières
- La revalorisation de la consigne du fût

**SNBi**  
SYNDICAT NATIONAL  
DES BRASSERIES INDÉPENDANTES  
[snbi-france.fr](http://snbi-france.fr)